

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du Mardi 30 Mai 2023

Effectif du conseil communautaire : 110 membres

Membres en exercice : 110

Quorum : 56

Membres présents : 79

Pouvoirs : 8

Membres votants : 87

Date de la convocation : 23/05/2023

L'an deux mille vingt-trois et le mardi trente mai à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis au PIAF de Bernay sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE, Président.

Etaient présents : Francis AGASSE, André ANTHIERENS, Bernard AUBRY, Marie-Line BACHELOT, Anne BARTHOW, Caroline BEAUMONT, Laure BONMARTEL, Jean-Noël BONNEVILLE (Suppléant de Philippe BOULLIER), Roger BONNEVILLE, Guillaume BOULAYE, Jérôme BREEMEERSCH (Suppléant de Franck GIFFARD), Danielle CAMUS, Françoise CANU, Louis CHOAIN, Manuel CHOLEZ, Pascal COGNIN, Philippe COUTEL, Camille DAEL, Jean-Claude DANIEL, Philippe DANNEELS, Jean-Luc DAVID, Charles-Edouard DE BROGLIE, Frédéric DELAMARE, Patrick DELANOUE, Jean-Pierre DELAPORTE, Edmond DESHAYES, Sylvie DESPRES, Pascal DIDTSCH, Claudine DODELANDE, Michèle DRAPPIER, Myriam DUTEIL, Jean DUTHILLEUL, Gérard FAUCHE, Sara FERAUD, Pascal FINET, Bernard FORCHER, Martine GOETHEYN, Jean-Marie GOSSE, Nicolas GRAVELLE, Sonia GUEDON, Valérie GUYOMARD (Suppléant de Joël DESCAMPS), Patrick HAUTECHAUD, Jocelyne HEURTAUX, Eric JEHANNE, Pascal LAIGNEL, Jean-Pierre LE ROUX, Rémy LECAVELIER DESETANGS, Lucette LECLERCQ, Didier LECOQ, Françoise LEDUC, Davy LEGRIX (Suppléant de Marie-Françoise LECLERC), Gérard LELOUP, Sébastien LERAT, Janine LEROUVILLOIS, Patrick LHOMME, Yannick LUCAS, Dominique MABIRE, Céline MACHADO, Jean-Louis MADELON, Didier MALCAVA, Philippe MATHIERE, Georges MEZIERE, Olivier PIQUENOT, Jean PLENECASSAGNE, Marion POULAIN, Jean-Jacques PREVOST, Françoise PREYRE, Bruno PRIVE, Sébastien ROEHM, Jean-Claude ROUSSELIN, Yves RUEL, Frédéric SCRIBOT, Pascal SEJOURNE, Nicolas SEYS, Michel THOUIN, André VAN DEN DRIESCH, Jean-Louis VILA, Jean-Baptiste VOISIN, Philippe WATEAU..

Etaient absents/excusés : Jean-Michel ADELIN, Christian BAISSE, Pierre BIBET, Sandrine BOZEC, Sébastien CAVELIER, Dominique CIVEL, Guillaume CROMBEZ, Christian DESLANDE, Claude GEORGES, Jean-Louis GROULT, Jean-Bernard JUIN, Josette MUSSET, Nadia NADAUD, Camille Brigitte PANNIER, Frédérique PARIS, Mickaël PEREIRA, Donatien PETIT, Françoise ROCFORT, Ulrich SCHLUMBERGER, Claude SPOHR, Denis SZALKOWSKI, Jacques VIEREN, Guillaume WIENER.

Pouvoirs : Michel AUGER Donne procuration à Yves RUEL, Sabrina BECHET Donne procuration à Sara FERAUD, Valéry BEURIOT Donne procuration à Janine LEROUVILLOIS, Marie-Christine JOIN-LAMBERT Donne procuration à Charles-Edouard DE BROGLIE, Christelle MONNIER Donne procuration à Jean-Louis MADELON, Colette RODRIGUE Donne procuration à Didier MALCAVA, Marie-Lyne VAGNER Donne procuration à Sébastien ROEHM, Josiane VARAISE Donne procuration à Frédéric DELAMARE.

Délibération n° 87/2023 : Attribution du marché (n°23-26282) ayant pour objet la réalisation de travaux généraux sur la voirie communautaire.

Dans le cadre d'une part, de l'exercice de la compétence « *création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire* » par l'Intercom Bernay Terres de Normandie, et d'autre part, de la fin du marché conclu pour la période 2018-2022, il apparaissait nécessaire de relancer une consultation afin de retenir, un ou des nouveaux opérateurs économiques afin d'assurer l'exécution des missions identifiées en deux familles de travaux distinctes :

- Travaux de revêtements généraux (concernant l'exécution des enduits superficiels sur les voies communautaires) ;
- Travaux d'investissement.

Afin de répondre à ce besoin, une consultation a été lancée le 24/02/2023, pour une remise des offres fixée au 07 avril 2023 à 16h00. Au regard de son estimation, le présent marché a été passé dans le respect des dispositions des articles L.2113-10 et suivants, L.2124.1, L.2124-2, R.2124-2 et R.2161-2 et suivants du Code de la commande publique selon une procédure formalisée sous la forme d'un appel d'offres ouvert.

Conformément aux articles R. 2162-2 et suivants, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique, le présent marché est passé sous la forme d'un accord cadre à bons de commande sans seuil minimum et avec seuil maximum : 14 000 000 euros HT (soit 16 800 000 euros TTC) décomposé comme suit :

- ❖ Lot 01 – Travaux de revêtements généraux : seuil maximum : 6 000 000 euros HT (soit 7 200 000 euros TTC) ;
- ❖ Lot 02 – Travaux d'investissement : seuil maximum : 8 000 000 euros HT (soit 9 600 000 euros TTC).

À l'issue du délai de consultation, sept offres ont été déposées dans les délais impartis :

- VIAFRANCE NORMANDIE (lot 01 et 02) ;
- COLAS France (lot 01) ;
- TOFFOLUTTI (lot 01 et 02) ;
- SAS DR (lot 02) ;
- COLAS IDFN Agence VAL DE REUIL (lot 02).

Au regard d'une part, des offres transmises par les opérateurs économiques dans le cadre de cette consultation et d'autre part, de l'analyse des offres, la Commission d'appel d'offres réunie le 19/05/2023 à 09h00, a décidé d'attribuer :

- Le lot 01 – Travaux de revêtements généraux, à la société ayant présenté l'offre économique la plus avantageuse, à savoir :

VIAFRANCE NORMANDIE
PARC D'ACTIVITES DE LA FRINGALE VOIE DE L'OUVRAGE
27100 VAL DE REUIL CEDEX
France
SIREN : 09692010300031
Tél : 02.32.40.27.22
Fax : 02.32.40.16.69

- Le lot 02 – Travaux d'investissement, à la société ayant présenté l'offre économique la plus avantageuse, à savoir :

VIAFRANCE NORMANDIE
PARC D'ACTIVITES DE LA FRINGALE VOIE DE L'OUVRAGE
27100 VAL DE REUIL CEDEX
France
SIREN : 09692010300031
Tél : 02.32.40.27.22
Fax : 02.32.40.16.69

Le présent marché est conclu pour une durée de 48 mois.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1414-2 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L1414-2 et suivants, L.2113-11, L.2124-1 et suivants, R.2124-1, R.2124-2 et R.2161-2 à R.2161-5 ;

Vu les statuts de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 19 mai 2023 ;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés :**

- ✓ **PASSE** le marché ayant pour objet la réalisation de travaux généraux sur la voirie communautaire.
- ✓ **ACTE** le choix de la Commission d'Appel d'Offres en date du 19/05/2023, d'attribuer :
 - ❖ Le lot 01 – Travaux de revêtements généraux, à la société ayant présenté l'offre économique la plus avantageuse, à savoir :

VIAFRANCE NORMANDIE
PARC D'ACTIVITES DE LA FRINGALE VOIE DE L'OUVRAGE
27100 VAL DE REUIL CEDEX
France
SIREN : 09692010300031
Tél : 02.32.40.27.22
Fax : 02.32.40.16.69

Pour un montant maximum de 6 000 000 euros HT (soit 7 200 000 euros TTC).
 - ❖ Le lot 02 – Travaux d'investissement, à la société ayant présenté l'offre économique la plus avantageuse, à savoir :

VIAFRANCE NORMANDIE
PARC D'ACTIVITES DE LA FRINGALE VOIE DE L'OUVRAGE
27100 VAL DE REUIL CEDEX
France
SIREN : 09692010300031
Tél : 02.32.40.27.22
Fax : 02.32.40.16.69

Pour un montant maximum de 8 000 000 euros HT (soit 9 600 000 euros TTC).
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces relatives à ce marché ainsi que tous les documents relatifs à cette décision.

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
79	8	87	0	87	0	87

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20230530-87_2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2023

Affichage : 06/06/2023